

PRÉFECTURE  
DU RHONE.

LYON, le 22 Juillet 1853.

ADMINISTRATION.

1<sup>re</sup> DIVISION.

Personnel, Agriculture  
et Commerce.

1<sup>er</sup> BUREAU.

N<sup>o</sup> 3969

Indiquer en marge de la réponse,  
la Division à laquelle appartient l'Affaire.

∞

affaire I'llier

N<sup>o</sup> 4.

Monsieur,

J'ai reçu de la Société Sincère de Landernau  
les fils destinés à la confection de la toile à voile commandée  
au sieur I'llier par le Ministère de la Marine et des Colonies.

Il importe que cet industriel se mette sous aucun retard  
en mesure d'exécuter ses engagements.

Vote mission de surveillance, Monsieur, acquiesce  
d'aujourd'hui un caractère tout spécial d'opportunité, et je vous  
serai reconnaissant au nom de l'Etat, de vouloir bien apporter  
dans son accomplissement le zèle et l'activité que réclament  
les intérêts du Trésor.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération  
très distinguée.



Le Conseiller d'Etat,  
chargé de l'administration du Département du Rhône,

Jamé

Monsieur Charrier, membre du Conseil des Prudhommes.

PRÉFECTURE  
DU RHONE

ADMINISTRATION

1<sup>re</sup> DIVISION

Personnel, Agriculture  
et Commerce

BUREAU

18. 10. 1897

L'inspecteur en chef de la région  
la Division à laquelle appartient l'Agent

Officier de Police  
N. 1

1702, le 11

Monsieur

Je vous prie de vouloir bien agréer  
l'assurance de ma haute estime  
et de ma haute confiance.



Le Préfet du Rhône  
Chef de l'Administration du Département du Rhône

*[Signature]*

Monsieur le Préfet du Rhône



Billie - 1/25

532

off. Pillier.

